… réunion, … 2026

10.… Comité directeur pour les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET)

a. Rapport abrégé de la seconde réunion plénière (21-23 octobre 2026)

Point à examiner par le GR-J lors de sa réunion de … 2026

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET) a tenu sa 2ème réunion à Strasbourg, du 21 au 23 octobre 2026, sous la présidence de Mario HERNANDEZ RAMOS (Espagne).

L'ordre du jour de la réunion figure à l'Annexe I. Le rapport complet, intégrant la liste des participant·e·s, sera mis à disposition sur le site internet du CDNET.

Points soumis à décision du Comité des Ministres

- **Prend note** du rapport abrégé de la 2ème réunion plénière du Comité directeur pour les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET).
- **Prend note** du Modèle HUDERIA : Composante n° 1 sur le Processus d'engagement des parties prenantes (SEP) et du Modèle HUDERIA : Composante n° 2 « Recommandations sur les rôles et responsabilités dans le cycle de vie des projets d'IA ».

Points portés à la connaissance du Comité des Ministres

Le CDNET,

S'agissant des questions générales et institutionnelles :

- **a pris note** des allocutions d'ouverture de Mario HERNANDEZ RAMOS (Espagne), Président du CDNET, et de Matthias KLOTH, Chef du Service de la gouvernance numérique et du sport du Conseil de l'Europe ;
- **a adopté** son ordre du jour, tel qu'il figure à l'Annexe I, ainsi que son ordre des travaux ;
- **a pris note** des informations transmises par le Président et le Bureau, notamment concernant la Conférence académique organisée à l'invitation de l'ETH Zurich le 7 septembre 2026 à l'occasion du deuxième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (Convention-cadre), et **a salué** l'initiative des Pays-Bas d'accueillir Une Conférence académique à l'occasion du troisième anniversaire de la Convention-cadre ;
- **a pris note** des informations sur les décisions du Comité des Ministres concernant le CDNET et **a pris note** sans commentaire supplémentaire de la Recommandation 2313 de l'Assemblée parlementaire : « Les menaces croissantes sur le pluralisme des médias et l'indépendance des médias » ;
- **a salué** la conclusion de la Convention-cadre par l'Union européenne le 15 mai 2026 ;
- **a salué** les informations fournies par les États sur les procédures nationales de ratification de la Convention-cadre, et **a pris note** de la proposition du Secrétariat d'organiser un groupe de travail en ligne visant à soutenir la ratification et à faciliter les échanges d'expérience et le soutien par les pairs à tout processus de ratification ;

[1] Ce document a été classé « restreint » jusqu'à son examen par le Comité des Ministres.

- **a tenu** un échange de vues sur d'autres évolutions pertinentes en matière de gouvernance de l'IA et sur l'orientation stratégique globale de l'action du Conseil de l'Europe en la matière, et **a pris note** des informations du Secrétariat concernant la procédure d'adoption du mandat du CDNET pour la période 2028-2031 ainsi que des consultations proposées (date limite : 15 janvier 2027) sur le contenu de ce mandat et sur la relation entre le CDNET et la Conférence des Parties à la Convention-cadre, une fois la Convention entrée en vigueur ;
- **a discuté et adopté** des critères pour l'octroi du statut d'observateur au sein du CDNET pour les organisations de la société civile ; a décidé d'examiner la liste des demandes de statut d'observateur à la lumière desdits critères, en vue de prendre une décision sur ces demandes – et toute nouvelle demande – lors de sa 3ème réunion plénière.

En ce qui concerne la méthodologie HUDERIA et le Modèle HUDERIA :

- **a salué et discuté avec les partenaires concernés :**

  - les résultats de l'Académie HUDERIA sur la Santé, organisée conjointement avec le CD-BIO et l'OCDE (21-23 septembre 2026) ;
  - la préparation de l'Académie HUDERIA pour les autorités locales et régionales, menée conjointement avec le Centre d'expertise pour la gouvernance à plusieurs niveaux sous l'égide du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (17-19 novembre 2026) ;
  - les résultats du projet de coopération technique HUDERIA, mené dans le cadre du bac à sable réglementaire (*regulatory sandbox*) pour l'IA et les solutions blockchain en Ukraine, présentés par M. Oleh DUBNO (ministère de la Transformation numérique d'Ukraine) ;
  - la corrélation entre HUDERIA et CRIA – Outil d'évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant dans l'intelligence artificielle, présenté par le Secrétariat de la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe et élaboré, avec l'apport du CDNET, par le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) ;
  - les résultats de l'évaluation HUDERIA dans le cadre du groupe de travail sur l'intelligence artificielle et la reconnaissance des qualifications du Comité directeur pour l'éducation (CDEDU), présentés par Mme Chiara Finocchietti (CIMEA, Italie).

- **a pris note** des présentations du Secrétariat et de Jordi ASCENSI SALA, expert invité, sur les activités favorisant la diffusion et l'application pratique de la méthodologie HUDERIA et de la ressource HUDERIA : analyse des risques fondée sur le contexte (COBRA), y compris la promotion en ligne de HUDERIA ;
- **a examiné et adopté** le Modèle HUDERIA : Composante n° 1 sur le processus d'engagement des parties prenantes (SEP) ;
- **a examiné et adopté** le Modèle HUDERIA : Composante n° 2 « Recommandations sur les rôles et responsabilités dans le cycle de vie des projets d'IA » ;
- **a examiné** le projet de Modèle HUDERIA : Composante n° 3 « Lignes directrices en matière de passation de marchés » et a chargé le Secrétariat de préparer un projet révisé pour la 3e plénière, tenant compte des résultats du groupe de travail en ligne, des commentaires écrits reçus avant la réunion et des observations formulées pendant la réunion ;
- **a pris note** de la présentation sur l'interopérabilité de Jordi ASCENSI SALA, expert invité ; a examiné et discuté l'avant-projet de structure de cette composante et a chargé le Secrétariat de préparer un nouveau projet pour la 3e réunion plénière ; **a salué** l'initiative conjointe du Conseil de l'Europe/ISO/IEC/Banque mondiale visant à évaluer l'impact des systèmes d'IA concrets pour démontrer la complémentarité entre HUDERIA et les cadres d'évaluation d'impact fondés sur des normes internationales, et **a invité** les États à se porter volontaires pour cette initiative commune d'interopérabilité.

En ce qui concerne l'étude cartographique sur les tendances d'utilisation de l'IA :

- **a eu un échange de vues** avec M. Jason PARRY, Chef de la recherche, Sapienship, Mme Irene KITSOU-MILONAS, Représentante spéciale de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur l'antisémitisme, la haine antimusulmane et toute forme d'intolérance religieuse, et M. Péter KIMPIÁN, Secrétaire du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD), notamment sur les travaux du T-PD portant sur le projet de « Lignes directrices sur la protection des données dans le contexte des neurosciences » ;
- **a pris note** des informations du Président et du Secrétariat concernant les résultats des première et deuxième réunions du groupe de travail en ligne **; a examiné** l'avant-projet de structure de l'étude cartographique sur « Les tendances en matière d'utilisation de l'IA soulevant des questions spécifiques en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit » ; a désigné deux membres du Bureau (Sofia KASTRANTA, Grèce et Michael VOS, Pays-Bas) comme rapporteur·e·s pour ce livrable et **a**

chargé les rapporteur·e·s et le Secrétariat de tenir compte des échanges de vues et observations antérieurs et formulés pendant la réunion ; les délégations sont invitées à transmettre des commentaires écrits sur l'avant-projet après la réunion également. Sur cette base, les rapporteur·e·s et le Secrétariat prépareront un projet d'étude cartographique, qui sera soumis au CDNET pour début décembre 2026. Les membres seront ensuite invités à soumettre leurs commentaires écrits sur ce projet avant le 15 janvier 2027, lors du premier tour de procédure écrite, en amont de la réunion en ligne du groupe de travail prévue fin janvier.

En ce qui concerne les méthodes de travail et autres points :

- **a pris note** des informations de ses représentant·e·s sur les activités d'autres comités du Conseil de l'Europe : Dimitri GUGUNAVA (Géorgie) pour le Comité directeur pour l'éducation (CDEDU) ; Dimitri GUGUNAVA (Géorgie) et Nurlan MAMMADLI (Azerbaïdjan) pour le Comité de rédaction sur les risques et dommages liés aux dépendances en ligne et numériques (BIO-ALN) ; Androniki TZOMAKA (Grèce) pour le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) ; Sofia KASTRANTA (Grèce) pour le Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) ; İlayda SÜER (Turquie) pour le Comité européen sur les problèmes criminels (CDPC) ; et Thomas SCHNEIDER (Suisse) pour le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) ;
- **a nommé** Raquel BRIZIDA CASTRO (Portugal) comme représentante auprès de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), Olha KOZUB (Ukraine) comme représentante auprès du Comité ad hoc sur la manipulation et l'ingérence étrangères dans l'information (CAHFIMI), et Nurlan MAMMADLI (Azerbaïdjan) comme représentant auprès du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) ;
- **a convenu** de tenir sa 3e réunion plénière à Strasbourg du 6 au 8 avril 2027 ;
- **a pris note** des informations du Secrétariat sur les évènements prévues liées à l'IA, organisées par le Conseil de l'Europe ou en partenariat avec d'autres organisations internationales, ainsi que sur les consultations en cours sur le Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe, y compris le questionnaire diffusé à l'ensemble des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe, dont le CDNET ;
- **a adopté** le rapport abrégé de sa 2e réunion plénière.

Incidences financières

Le financement des activités décrites dans ce rapport est assuré.

Annexe I

Ordre du jour

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION

POINT 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

POINT 3 : INFORMATIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU DU CDNET

POINT 4 : DÉCISIONS DU COMITÉ DES MINISTRES PERTINENTES POUR LE CDNET

POINT 5 : CONVENTION-CADRE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, LES DROITS DE L'HOMME, LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT – POINT DE SITUATION ET AUTRES DÉVELOPPEMENTS PERTINENTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE L'IA

POINT 6 : DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR PAR DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

POINT 7 : ACTIVITÉS LIÉES À HUDERIA

POINT 8 : MODÈLE HUDERIA – COMPOSANTE N° 1 SUR LE PROCESSUS D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

POINT 9 : MODÈLE HUDERIA – COMPOSANTE N° 2 : RECOMMANDATIONS SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE CYCLE DE VIE DES PROJETS D'IA

POINT 10 : MODÈLE HUDERIA – COMPOSANTE N° 3 : LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS

POINT 11 : MODÈLE HUDERIA – COMPOSANTE N° 4 : RAPPORT DE CARTOGRAPHIE DES CLAUSES D'INTEROPÉRABILITÉ

POINT 12 : ÉTUDE CARTOGRAPHIQUE SUR « LES TENDANCES EN MATIÈRE D'UTILISATION DE L'IA SOULEVANT DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS, DE DÉMOCRATIE ET D'ÉTAT DE DROIT » ET ÉCHANGE DE VUES

POINT 13 : REPRÉSENTANT·E·S DU CDNET AUPRÈS D'AUTRES COMITÉS

POINT 14 : DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

POINT 15 : QUESTIONS DIVERSES

POINT 16 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ DE LA RÉUNION ET CLÔTURE DE LA RÉUNION